



PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

**2^{ème} Commission Permanente pour la Coopération économique, sociale et
environnementale**

Groupe d'Etude spécial sur l'Environnement et le Changement climatique

**« Explosion d'une plate-forme dans le golfe du Mexique :
la Méditerranée est-elle préparée ? »**

Document d'information

Introduction :

Le 20 Avril 2010, la plate-forme pétrolière Deepwater Horizon, louée par BP et située à 49 miles de la côte de la Louisiane, est victime d'une explosion causant la mort de 11 ouvriers, et d'une fuite continue de pétrole provenant du puits de Macado (à 5.000 pieds de profondeur) dans le Golfe du Mexique, déclenchant ainsi des efforts sans précédents pour gérer la crise et répondre aux préoccupations environnementales, économiques et sociales. Le puits fut officiellement scellé 5 mois plus tard, le 19 septembre 2010. Au total, plus de 42.000 m³ de pétrole furent dispersés dans l'atmosphère et des résidus combustibles coulèrent rapidement¹. La fuite eut un impact considérable sur l'environnement et l'économie des Etats-Unis.

Ecologiquement, la fuite a, selon Julia Kumari Drapkin, affecté dix espèces y compris le thon rouge de l'Atlantique du Nord, des baleines, dauphins, pélicans, huitres, crevettes, et le crabe bleu². L'impact de la fuite sur l'environnement au delà du Golfe du Mexique à proprement parler doit encore être évalué.

Economiquement, la fuite a exposé à des risques les secteurs du tourisme et de la pêche, sur lesquels le Golfe dépend largement. Le secteur des fruits de mer fut aussi affecté, car la pêche fut suspendue par mesures de précaution sanitaire. Le tourisme a subi une baisse dans l'été 2010 en raison des craintes de contamination des plages touristiques et d'une dégradation de la qualité de l'air. Hôtels et restaurants, ainsi qu'un large éventail d'activités côtières, furent tous affectés. On

¹ Bulletin d'information du Cedre, Dossier Accidentologie et risque chimie en mer, l'explosion de la plate-forme Deepwater Horizon. N 27 décembre 2010

² Figurant dans l'article paru sur le GlobalPost "10 animals Most at Risk from Gulf Oil Spill" BP Gulf oil Spill – Impact on America's Environment and Economy, Patrick Szabo: <http://www.suite101.com/content/bp-gulf-oil-spill-impact-on-americas-environment-and-economy-a246061>

estime qu'il faudra des décennies pour compléter l'opération de nettoyage suite au déversement de pétrole dans le Golfe du Mexique, avec un cout estimé à \$7 millions par jour³. BP a, dès mai 2010, commencé à indemniser les parties concernées qui, au 1^{er} octobre 2010, avaient touché \$ 806 millions⁴. BP dut créer un fonds de réserve de \$ 20 milliards pour faire face à ces pertes financières⁵.

Politiquement, un moratoire pour les nouveaux forages de puits en eaux profondes dans le Golfe du Mexique fut introduit dès mai 2010⁶. A la suite de l'accident, les activités du Congrès s'intensifièrent avec la Chambre des Représentants conduisant 32 audits dans le cadre de 10 commissions et le Sénat conduisant 30 audits dans le cadre de 8 commissions. Les Membres du 111^{ème} Congrès introduisirent plus de 150 propositions législatives concernant les politiques relatives au déversement de pétrole, dont trois furent transformés en lois et promulguées (P.L. 111-191, P.L. 111-212, et P.L. 111-281). Ces lois concernent les appropriations et les autorisations relatives aux activités de déversement de pétrole. Sous l'égide du Président des Etats-Unis Barak Obama, une commission nationale indépendante et bipartisans – la « Commission nationale chargée d'enquêter sur les causes de l'explosion de la plate-forme pétrolière et sur le forage en mer » - fut établie le 22 mai 2011 et coprésidée par les Sen. Bob Graham et William K. Reilly. Bien que la Commission reconnut que le forage en mer était nécessaire au vu de la croissance des besoins énergétiques et compara les « progrès remarquables qui ont propulsé la transition vers le forage en mer [...] avec l'exploration de l'espace », celle-ci présenta des recommandations sur les sept points suivants : 1/Amélioration de la Sécurité des Opérations en mer, 2/Sauvegarde de l'Environnement, 3/Renforcement des réponses en cas de déversement de pétrole, 4/Planification et Capacité 5/Amélioration des Capacités de Confinement des Puits, 6/Surmonter les impacts du déversement de la Deepwater Horizon et Restauration du Golfe, Garantir la Responsabilité Financière et 7/ Promouvoir l'Engagement du Congrès dans la Garantie d'un Forage en Mer Responsable⁷. La Commission nationale conclut que la supervision inadéquate par Minerals Management Service, le régulateur du forage en mer, fut un facteur central expliquant la catastrophe de Deepwater Horizon.

Au niveau international, l'accident de la Deepwater Horizon a amené les gouvernements et les sociétés civiles à soulever des questions sur le cadre légal en place pour la concession des licences de forage. L'évaluation de la préparation en cas d'un accident similaire est devenue aussi une priorité pour les Etat côtiers. En Méditerranée, les préoccupations se concentrent sur la

³ BP Gulf oil Spill – Impact on America's Environment and Economy, Patrick Szabo:

<http://www.suite101.com/content/bp-gulf-oil-spill-impact-on-americas-environment-and-economy-a246061>

⁴ Bulletin d'information du Cedre, Dossier Accidentologie et risque chimie en mer, l'explosion de la plate-forme Deepwater Horizon. N 27 décembre 2010

⁵ Deepwater, the Gulf Oil Disaster and the Future of Offshore Drilling, Report to the President, National Commission on the BP Deepwater Horizon Oil Spill and Offshore Drilling, Chapter 6 P185.

⁶ Le moratoire fut levé le 12 octobre 2010 et Noble Energy Inc. fut la première compagnie à obtenir une nouvelle autorisation de forage en mars 2011.

⁷ Ibid. P. 250

vulnérabilité de la région en raison du fait que la mer est fermée et que les flux d'eau nouvelle sont limités.

I. La consommation et production d'énergie en Méditerranée – un aperçu

Selon le Plan Bleu du PNUE/PAM, la Méditerranée consomme 10,2% de la consommation mondiale d'électricité et 8,2% de l'énergie primaire. Cette consommation d'énergie consiste pour la plupart d'énergie fossile, à hauteur de 80%, et d'énergies renouvelables pour seulement 6%⁸.

En 2007, la demande totale d'énergie dans la région Méditerranée était de 2059 Kep/hab alors que l'Europe à elle seule enregistrait une demande de 3546 Kep/hab et le monde de 1820 Kep/hab⁹.

Selon le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC), jusqu'en 2009, 75% de l'énergie en Méditerranée provenait du sud, et 25% provenait du nord, et il y avait 90 installations pétrolières dans la région à savoir 42% raffineries, 26% terminales pétroliers, 24% ports et 8% plateformes¹⁰.

Forage en mer Méditerranée

D'après Rig Zone, fournisseur mondial de données sur les flottes de navire de forage au large, au 12 avril 2011, il y avait 30 points de forage dans la Méditerranée¹¹. (Voir Annexe I, liste des activités des points de forage au large en Méditerranée). Les compagnies principales opérantes dans la région sont : BG Group, BP, ENI, Exxon Mobil, GDF Suez, RWE Dea, Shell, Statoil and Total.

La majorité des installations dans la région de la Méditerranée se trouvent en Italie (mer adriatique, ionique et le Canal de Sicile), ainsi qu'en Croatie, Egypte, Israël, Lybie et Tunisie. Dans l'éventualité qu'un accident se produise aujourd'hui, il est donc prévisible que les zones côtières de plusieurs pays soient affectées.

Outre le risque de l'exploration pétrolière en mer, la Méditerranée doit faire face aussi au très haut risque d'un déversement d'hydrocarbures pendant le transport de pétrole brut et raffiné, ou de produits résiduels des pétroliers et oléoducs. D'après le REMPEC, environ 402 millions de

⁸ Etat de l'Environnement et du Développement en Méditerranée – 2009 – Plan Bleu, p. 45

⁹ Ibid. P, 182

¹⁰ Regional Government and Industry Workshop on Cooperation in Preparedness for and Response to Oil spills in the Mediterranean Sea, Marseille 11-12 May 2009 report, P.10

¹¹ www.rigzone.com

litres de pétrole ont contaminé la mer Méditerranée à cause d'accidents et déversements illicites, entre le 1^{er} août 1977 et le 31 décembre 2007¹².

II. Le cadre légal international et régional pour le forage en mer

Les opérations pétrolières en mer dans les eaux de la Méditerranée sont régulées par un cadre législatif complexe. Outre les législations nationales, la législation européenne et les conventions internationales comme la CNUDM jouent un rôle important.

A. Les instruments internationaux :

- **La Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer (CNUDM)** de 1982 donne aux Etats côtiers des « droits souverains en matière d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources (biologiques ou non) » dans leur zone économique exclusive (ZEE) c-à-d à l'intérieur des 200 milles nautiques dès la côte. Elle impose aussi l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour « assurer la conservation des ressources biologiques de la haute mer », y compris spécifiquement en relation aux activités de forage.
- **La Convention internationale sur la Préparation, la Lutte et la Coopération en matière de pollution par les Hydrocarbures (Convention OPRC)**, qui fut adoptée en 1990 et entra en vigueur en 1995, prévoit que les parties à la Convention OPRC trouvent des mesures pour gérer les accidents de pollution, soit nationalement ou en coopération avec d'autres pays.
- **La Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention Espoo)** signé en 1991 et entrée en vigueur en 1997, présente les obligations des parties d'effectuer une évaluation de l'impact sur l'environnement au début de la planification. Elle stipule aussi l'obligation générale des Etats à notifier et se consulter sur tous les majeurs projets en construction qui peuvent avoir un impact négatif considérable sur l'environnement au delà de leurs frontières.
- Suite à l'accident Deepwater Horizon, le Comité juridique de l'**Organisation maritime internationale (OMI)** inclut un nouveau point dans le programme de travail du Comité concernant les questions de responsabilité et compensation liées aux dégâts de la pollution transfrontière résultante des activités d'exploration et exploitation pétrolière en mer. Cet amendement au plan stratégique de l'Organisation fut discuté pendant la 97^{ème}

¹² The Prevention Preparedness Response to National disaster (PPRD) South Programme
http://www.euromedcp.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=663:special-feature-after-the-accident-incident&catid=199:general-news&Itemid=881&lang=eng

session du Comité juridique du 15 au 19 novembre 2010. L'OMI a aussi développé un régime exhaustif de responsabilité et compensation concernant la pollution causée par des pétroliers, à la fois en tant que cargaison ou carburant, mais encore les instruments disponibles ne couvrent pas à présent les dégâts de la pollution causés par les activités d'exploration et exploitation en mer¹³.

B. Instruments régionaux :

- **La Convention de Barcelone** vise à la protection de l'environnement marin de la mer Méditerranée. La convention fut signée en 1976 et compte 22 parties (Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Croatie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Monaco, Maroc, Serbie et Monténégro, Slovénie, Espagne, Syrie, Tunisie, Turquie et l'UE). Elle demande aux parties contractantes de prendre des mesures appropriées pour prévenir, réduire et combattre la pollution résultante de l'exploration du plateau continental, du fond marin et son sol.
- **L'initiative Horizon 2020** est née pendant le 10^{ème} Anniversaire de la Convention de Barcelone en 2005, où les partenaires Euro-méditerranéens se sont engagés à réduire la pollution dans la mer Méditerranée d'ici 2020. Trois groupes de travail furent créés pour s'occuper les questions des Investissements pour la réduction de la Pollution, Renforcement des Capacités, Examen, Suivi et Recherche. Cette initiative s'appuie sur des instruments politiques existants et soutien l'implémentation de la Convention de Barcelone, le Programme du Plan d'Action Stratégique, et la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable¹⁴.

Cadre européen :

Des 26 pays membres de l'APM, 7 sont membres de l'UE, 4 sont officiellement des pays candidats (Croatie, ARYM, Monténégro et Turquie), 3 sont des candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie) et 9 participent à la politique européenne de voisinage (PEV) et sont donc directement concernés par les politiques de l'UE dans la région (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Syrie et Tunisie).

A présent, l'UE ne possède pas de législation spécifique en matière de forage en mer en tant que tel, cependant, depuis 2009, le Traité de Lisbonne donne de nouvelles bases juridiques pour les politiques européennes en matière d'énergie et compte des dispositions concernant la protection

¹³ <http://www.imo.org/MediaCenter/MeetingSummaries/Legal/Pages/LEG-97th-Session.aspx>

¹⁴ <http://www.h2020.net/en/the-h2020-initiative.html>

de la sécurité et de la santé des travailleurs, qui a permis l'adoption d'exigences minimales dans ce domaine et pour la protection de l'environnement, y compris le principe de précaution et la notion de pollueur-payeur¹⁵. Chaque Etat Membre de l'UE établit ses propres conditions et obligations nécessaires pour obtenir une licence.

A la suite de l'accident dans le Golfe du Mexique, le Parlement européen (PE) a débattu en plénière sur les « Mesures de Sécurité et prévention dans les plateformes pétrolières en mer de l'UE » (18 mai 2011). Le Commissaire européen pour l'Energie M. Gunther Oettinger convoqua en urgence les représentants des compagnies pétrolières actives dans les eaux de l'UE à une réunion pour assurer la sécurité de leurs activités et leur stabilité financière en cas d'accident. La Commission européenne a exprimé ses graves préoccupations sur les différents standards de sécurité des différents Etats-membres, créant un ensemble de règlements trop fragmenté pour s'occuper du secteur de l'exploration pétrolière qui continue ses activités de forage en eaux profondes. Le Commissaire européen Oettinger demanda aussi un moratoire sur les nouveaux sur les forages en attendant une révision complète. Cependant, en décembre 2010 au cours d'une réunion du Conseil pour l'Energie, bien que d'autres règles de sécurité fussent approuvées, le moratoire fut rejeté¹⁶. Suite à la requête du Parlement européen, la Commission européenne est en train de préparer un cadre juridique complet pour assurer que des hauts standards de sécurité soient appliqués uniformément en Europe et dans les pays tiers. Le projet de communication « **Relever les défis de la sécurisation des activités pétrolières et gazières offshore** »¹⁷ fut publié en octobre 2010 dans le but d'établir des standards dans l'UE pour le long terme. Le texte est actuellement étudié par les différentes commissions parlementaires du PE¹⁸.

Au-delà des améliorations de l'ensemble des législations de l'UE existantes sur l'autorisation des activités offshore, des équipements, de la santé et sécurité des travailleurs, de la protection environnementale, des déchets et de la responsabilité environnementale, de l'intervention en cas d'urgence, le projet de communication demande :

- aux Etats-Membres de s'assurer que les compagnies pétrolières remplissent les conditions clés par le biais des procédures d'octroi des licences à savoir que les compagnies doivent avoir un plan d'urgence et prouver qu'elles ont à leur disposition les moyens financiers pour payer les dommages environnementaux en cas d'accident.
- Renforcer les contrôles des autorités publiques, les plateformes pétrolières sont contrôlées par des autorités nationales. Ces tâches de supervision des autorités nationales doivent être évaluées par des experts indépendants.

¹⁵ European Commission Staff Working Document on Offshore oil and gas activities and their regulatory environment in Europe 2010.

¹⁶ <http://www.euractiv.com/en/energy/brussels-climbs-down-oil-drilling-moratorium-news-498777>

¹⁷ European Commission Staff Working Document on Offshore oil and gas activities and their regulatory environment in Europe 2010.

¹⁸ European Commission http://ec.europa.eu/energy/oil/offshore/doc/sec%282010%29staff_working_doc.pdf

- Remédier aux carences de la législation applicable, les standards techniques assureront que seulement l'équipement de contrôle remplissant les plus hauts standards de sécurité sera autorisé.
- Renforcer la réponse de l'UE aux catastrophes, les compagnies pétrolières doivent nettoyer et remédier aux dégâts causés à l'environnement suite à un accident à l'intérieur d'une zone de 200 miles depuis la côte.
- Coopération internationale pour promouvoir la sécurité offshore et les capacités mondiales.
- Le rôle de l'**Agence Européenne pour la Sécurité maritime (EMSA)** et du **Centre d'Information et Monitoring (MIC)** sont soulignés¹⁹.

Il demande aussi un nouveau partenariat pour la sécurité en mer au-delà des eaux européennes et en Méditerranée, en particulier à travers la politique européenne de voisinage (PEV) et la coopération avec des organisations comme REMPEC. Dans ce contexte, la PEV fonda le **Programme Prévention, Préparation, Réponse aux désastres naturels et humains (PPRD Sud)** qui joue un rôle important dans le soutien la coopération internationale pour le renforcement des capacités de Protection civile entre l'Union Européenne, la Méditerranée et les pays partenaires des Balkans.

III. Les différends régionaux actuels relatifs au forage pétrolier offshore

Récemment, des désaccords entre Etats ont vu le jour suite à une hausse des activités d'exploration pétrolière en Méditerranée, ce qui souligne les inquiétudes à propos de la capacité de la région à répondre à de possibles marées noires.

Le projet de BP pour commencer un forage en eaux profondes du **Golfe de Sirte**, en Lybie, qui se trouve à environs 500km du **territoire Italien et Maltais**, a engendré des préoccupations partagés, axées sur le manque d'un plan de contingence national en Lybie en cas de marée noire, et aussi sur l'incapacité d'autres Etats, comme l'Italie, de faire face à un déversement de pétrole qui pourra potentiellement les affecter.

Des tensions ont surgi aussi entre la **Lybie et Malte** pour le forage offshore, depuis 2008, quand la Lybie a lancé un avertissement à Heritage Oil, la compagnie qui avait un projet pour commencer le forage dans une zone contestée après avoir obtenu une licence pour le réaliser par le gouvernement maltais²⁰.

¹⁹ EMSA fut créée en 2002 pour assurer la sécurité et la sûreté maritime, et aussi pour prévenir et répondre à la pollution causé par les navires, cet agence se concentre sur la préparation aux situations d'urgence et peut intervenir en cas de déversements de pétrole et opérer comme centre de contrôle des transports, soutenu par un réseau de navires prêts au long des cotes européennes pour intervenir en cas de marée noire.

²⁰ <http://www.tmesofmalta.com/articles/view/20110107/local/malta-and-libya-s-oil-waltz>

Plus récemment, les découvertes de pétrole et gaz en Méditerranée de l'Est ont soulevé des tensions supplémentaires entre **Chypre, la Turquie, le Liban et Israël**. Il y a peu d'espoirs en effet que cette découverte de pétrole puisse amener à une stabilité à travers d'une coopération économique mais plutôt occasionne un regain de tensions entre Liban et Israël officiellement toujours en guerre et entre Chypre et la Turquie. Les désaccords entre Israël et le Liban ont vu le jour après la découverte de 3 vastes champs contenant environs un trillion de mètres cube de gaz dans les mers du nord d'Israël, dont le plus grand, « le Léviathan » contient 16 trillions de mètres cube de gaz et 4,3 milliards de barils de pétrole. Le gouvernement libanais affirme que les champs s'étendent dans les eaux territoriales libanaises et lança un avertissement à Israël de ne pas outrepasser ces limites²¹.

IV. Préoccupations environnementales pour la Méditerranée

Suite à l'accident de la Deepwater Horizon, un large éventail de groupes environnementaux qui opèrent dans les pays de la Méditerranée a commencé à signaler de plus en plus vivement les risques de la pollution pétrolière pour la fragile biodiversité et les économies de la région.

La pollution pétrolière peut se produire pendant le processus d'extraction, de stockage ou transport, déversements illicites d'huile de pétrole et, plus encore lors d'une fuite de pétrole. L'exploration et l'exploitation pétrolière se déroule dans un environnement écologique marin où se produise l'accumulation de matière organique et donc la pollution pétrolière met en danger les écosystèmes, les activités marines et la qualité de l'eau.

La Méditerranée représente moins de 1% de la surface des mers du monde, mais elle compte pour 30% du transport maritime mondial de marchandise et pour 25% du transport maritime de pétrole.

Selon l'Ambassadeur Serge Telle, le Conseiller du Président Nicolas Sarkozy pour l'Union pour la Méditerranée, l'actuelle pollution de la Méditerranée est équivalente à 8 catastrophes écologiques causées par les déversements des pétroliers chaque année²².

Sur la liste contenue dans l'**Annexe II** figurent les incidents ayant causé ou qui pourraient probablement causer de la pollution pétrolière dans la mer Méditerranée (signalé par REMPEC 1977-2000).

Parmi les majeurs accidents de déversements de pétrole dans la région on peut mentionner l'explosion du pétrolier Haven en 1991 au large de Gènes en Italie, avec un déversement de 180 million de litres de pétrole, le feu du pétrolier « Irenes Serenade » en 1980 dans la baie de

²¹ <http://www.yalibnann.com/2010/12/22/lebanon-israel-gas-dispute-widens/>

²² Pendant la IV^{ème} Session Plénière de l'APM, Istanbul, 23 octobre 2009

Navarin en Grèce avec 50 millions de litres, ou encore en 1981, l'échouage du pétrolier « Juan Lavallega » dans le port d'Arzew en Algérie, avec une fuite de 49 millions de litres.

Le désastre environnemental causé par le déversement de fioul lourd dans l'Est de la Méditerranée sortant des réservoirs de la **centrale thermique de Jiyeh** (30km au sud de Beyrouth) en 2006 est un exemple des dommages environnementaux qui pourrait se reproduire en cas d'un accident similaire à celui du Golfe du Mexique²³.

Des cuves endommagées de combustible de la centrale se répandaient entre 20.000 et 30.000 tonnes de pétrole dans la mer Méditerranée, une portée similaire à celle du déversement du pétrolier Exxon Valdez. La marée noire affecta un tiers du littoral libanais, la nappe de pétrole de 10km couvrit 170km du littoral et menaça la Turquie et Chypre. La nappe tua les poissons, menaça l'habitat des tortues vertes déjà en voie de disparition, et augmenta potentiellement le risque de cancer. Les plages et les rochers étaient couverts d'une boue toxique jusqu'à Byblos, au nord de Beyrouth, et s'étendait dans les parties du sud de la Syrie. L'ONU estima le coût du déversement en termes de dommages à l'économie libanaise et des opérations de nettoyage à 203 millions de dollars.

Suite à la catastrophe du Golfe du Mexique, la société civile italienne souleva des inquiétudes alarmantes à propos des licences de forage concédés à ENI dans la mer Adriatique, à quelques kilomètres du littoral où le tremblement de terre frappa L'Aquila.

Selon Greenline²⁴, une organisation environnementale, si un déversement de pétrole devait se produire dans la Méditerranée, les espèces qui seront affectés sont : les tortues de mer, le thon rouge, d'autres espèces de poisson, et plantes marines. Comme dans le Golfe du Mexique, un potentiel déversement de pétrole dans la région pourrait aussi avoir un impact socio-économique non négligeable, allant des couts de nettoyage aux effets sur des autres domaines comme le secteur de la pêche et du tourisme balnéaire pour lesquels la Méditerranée est bien reconnue. Concernant l'impact sur la santé, un déversement de pétrole aurait un effet direct sur les personnes par contact ou inhalation des fumes du pétrole.

L'organisation World Wildlife Found (WWF) dénonça les risques des forages en Méditerranée, et décria les effets catastrophiques sur la biodiversité et les écosystèmes marins dans les nouveaux gisements de gaz découverts dans l'est de la région Méditerranéenne, un abri pour des espèces rares et millénaires. Le WWF a fait appel à l'UE et des autres pays Méditerranéens pour interdire le forage en haute mer dans la région, et a aussi exhorté à effectuer une évaluation de l'impacte environnementale²⁵.

²³ Les réservoirs de la centrale thermique furent bombardé par l'aviation israélienne le 14 et 15 juillet pendant le conflit israélo-libanais de 2006

²⁴ http://www.greenline.org.lb/new/pdf_files/fact_sheet_3.pdf

²⁵ <http://www.ecoworld.com/energy-fuels/natural-gas/wwf-warns-about-drilling-risk-in-mediterranean.html>

V. Préparation de réponse à une crise en Méditerranée

Instrument nationaux et régionaux pour faire face aux majeurs événements de pollution marine

D'après le Plan Bleu, la plupart des pays de la Méditerranée ont adopté un plan de contingence national ou subrégional pour les déversements de pétrole qui définit les procédures opérationnelles en avance. Cependant, on observe encore un manque de personnel spécifiquement qualifié et d'équipement approprié dans certains pays, ce qui peut affecter leur capacités de répondre à un déversement de pétrole, rendant la coopération régionale un facteur important pour que les autres pays de la région ou l'UE puissent fournir leur assistance.

Les initiatives parmi les plus importantes en matière de coopération régionale pour éviter et répondre aux déversements de pétrole dans la région sont **le Protocole PNUE/APM, le Projet SafeMed financé par la CE et les initiatives de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime et le Groupe Méditerranéen du secteur pétrolier (MOIG).**

Le Protocole Concernant la Coopération pour la Prévention de la Pollution Causée par les Navires et en Cas d'Urgence, Combattant la Pollution dans la Mer Méditerranée est le cadre légal à l'intérieur duquel est en train de se développer la coopération régionale en Méditerranée dans les domaines de la prévention et de la réponse à la pollution marine. Le Protocole fut adopté le 25 janvier 2002 à Malte, et entra en vigueur le 17 mars 2004. Depuis avril 2011, 11 parties contractantes l'ont ratifié (Croatie, Chypre, l'Union européenne, la France, la Grèce, Malte, Monaco, le Monténégro, la Slovénie, l'Espagne et la Turquie).

Il y a aussi 5 accords subrégionaux qui établissent un régime d'assistance mutuelle en Méditerranée :²⁶

- Chypre, Egypte, Israël (soutien de REMPEC)
- Algérie, Maroc, Tunisie (soutien de REMPEC)
- Croatie, Italie, Slovénie (soutien de REMPEC)
- France, Monaco, Italie
- France, Espagne

Le projet SafeMed, lancé pour la première fois en 2006, est un projet financé par l'UE et géré par le REMPEC, qui vise à développer la coopération Euro-méditerranéenne dans les domaines de la sécurité et sûreté maritime, de la prévention de la pollution par les navires et les problèmes de l'environnement marin. Le projet fournit des avis techniques et un soutien aux pays partenaires méditerranéens pour réduire les déséquilibres existants dans l'application de la législation maritime dans la région, et promeut une implémentation cohérente, effective et

²⁶ Regional Government and Industry Workshop on Cooperation in Preparedness for and Response to Oil Spills in the Mediterranean Sea, Marseille, 11-12 may 2009, P.13

uniforme des règles et des conventions internationales pertinentes visées à mieux prévenir la pollution par les navires.

Les initiatives du Secteur pétrolier

Dans une tentative de rétablir la confiance du public dans le forage en haute mer suite au déversement de pétrole de la Deepwater Horizon de BP, les compagnies pétrolières aux Etats Unis ont commencé à planifier l'établissement d'une nouvelle organisation pour la sécurité en janvier 2011. Cependant, il est encore à déterminer si ce nouvel organisme fera ou non partie de l'American Petroleum Institute (API), l'institut responsable des standards techniques utilisés aux USA et dans le monde. Parmi les compagnies pétrolières qui ont pris part dans ces négociations Shell, Chevron et Exxon Mobil étaient présentes²⁷.

Des années 70, pourtant, le secteur pétrolier a abordé des préoccupations environnementales. Suite au lancement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) **l'Association internationale des industries du pétrole et de la conservation de l'environnement (IPIECA)** était formé en 1974.

Sa branche régionale, le **Groupe Méditerranéen de l'Industrie Pétrolière (MOIG)**²⁸ fut établi pendant un Séminaire sur la réponse aux déversements de pétrole organisé par l'Organisation Internationale Maritime (OIM) et IPIECA au Caire en 1992 et aussi un engagement pour réaliser un réseau de secteur dans la région Méditerranéenne fut pris. La première réunion du MOIG se tint à Rome en avril 1995. Le MOIG a été mis en place pour poursuivre l'implémentation de la **Convention sur la Préparation, la Lutte et la Coopération** qui était conçue pour faciliter la coopération internationale et l'assistance mutuelle en préparation et réponse aux majeurs incidents de pollution pétrolière, et pour encourager les Etats à développer et maintenir des capacités adéquates pour faire face à la pollution pétrolière en cas d'urgence.²⁹

Exercices de Simulation pour une meilleure Préparation

Avant l'incident du Golfe du Mexique, toutes les parties prenantes avaient déjà convenu de l'importance de mener des exercices de simulation et en juillet 2007, l'Agence égyptienne des Affaires environnementales, en collaboration avec le REMPEC, organisa un atelier régional sur la Compensation de la Pollution pétrolière en Egypte. Le but de cet atelier était de sensibiliser aux questions d'indemnisation et responsabilité relative aux hydrocarbures, et un exercice de

²⁷ <http://www.tt.com/cms/s/0/66ea49d2-2c93-11e0-83bd-00144feab49a.html#axzz1GxWAJ0AL>

²⁸ Le groupe MOIG est composé de: AOST, BP, TP, JaNAF, eni, ExxonMobil, TANKMED, Total, Lundin, MEKE, MOTOROIL, Lybian Petrol, PA Resources, PTERO-CANADA, EAPC, PESCO, Samir, Shell, Sotm Ventures International INC, TPS, Union Petrolifera, BG, Serept (http://www.moig.org/list_of_members.html)

²⁹ http://www.euromedcp.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=633:special-feature-atter-the-accident-in-the-gulf-of-mexico-how-prepared-is-the-mediterranean-for-coping-with-a-major-oil-spill-incident&catid=199:general-news&Itemid=881&lang=en

réaction et de relèvement face à une fuite fut présenté, simulant un déversement de pétrole et incluant aussi la réponse et la demande de compensation. Parmi les quarante participants il y avait les représentants de Shell Egypte, Arab Petroleum, l'Autorité du Canal de Suez et d'autres provenant des différentes Autorités et parties prenantes³⁰.

En 2009, le REMPEC en coopération avec MOIG, organisa un atelier pour le Gouvernement régional et l'Industrie, sur la Coopération, la Préparation à la réponse en cas de déversement de pétrole en la mer Méditerranée. IPIECA et OIM participèrent à cet atelier avec toutes les parties contractantes de la Convention de Barcelone et les représentants du secteur pétrolier méditerranéen. Le but de l'atelier était de renforcer la coopération entre les gouvernements et l'industrie pétrolière, et il se conclut avec des recommandations, dont la plus importante était d'organiser un atelier conjoint entre le gouvernement et l'industrie sur la préparation et la réaction à la pollution marine pour s'échanger des informations sur le statut de la préparation et réponse dans la région dans une perspective gouvernementale et du secteur.³¹

En 2011, l'IPIECA tint deux ateliers sur les dispersants et leur rôle dans la réponse à un déversement de pétrole, le premier eut lieu au Bahreïn en février, en collaboration avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et le Centre d'assistance mutuelle pour les urgences marines (MEMAC) de l'Organisation Régionale pour la Protection de l'Environnement Marin (ROPME), et la deuxième se tint en mars en Malaisie, en collaboration avec l'OMI. Les deux ateliers avaient le but de fournir une meilleure compréhension des dispersants, leur rôle dans les plans de contingence, pour faciliter le partage d'informations et fournir aux gouvernements et l'industrie une opportunité de discussion sur des questions d'intérêt commun.³²

En 2010, REMPEC a effectué 2 exercices, à Malte et en Egypte, simulant des déversements de pétrole causés d'un accident de collision entre un pétrolier et un cargo dans le premier, et une collision entre deux pétroliers dans le deuxième. Les fonctionnaires de REMPEC et le Centre de Documentation, Recherche et Expérimentation sur la Pollution Accidentelle de l'Eau (CEDRE) qui étaient mobilisés dans le cadre de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne, donnaient une orientation sur les meilleures approches pour gérer la situation en cas d'accident, et sur les meilleures techniques dans l'utilisation des dispersants.³³

³⁰ http://www.rempec.org/news.asp?theIDS=2_42&daChk=0&

³¹ REMPEC, MAP and MOIG report on the "Regional Government and Industry Workshop on Cooperation, Preparedness for Response to Oil Spills in the Mediterranean Sea."

³² <http://www.ipieca.org/>

³³ <http://www.rempec.org/viewNews.asp?NewsID=175>

IV. Recommandations pour le secteur et les gouvernements/parlements

En attendant un audit des législations nationales/régionales dans la région, les experts insistent sur la nécessité de renforcer d'avantage les mécanismes de coopération impliquant toutes les parties intéressées à répondre aux catastrophes (à partir des spécialistes de l'énergie/géopolitique aux compagnies pétrolières en passant par la société civile, les groupes environnementaux, les agences de protection civile, les organismes régionaux). Le programme Euromed sur la Prévention, Préparation et Réponse des Catastrophes Naturelles et Humaines (cadre PPRD) est la clé dans la construction d'un réseau solide d'experts de protection civile dans la région. La non-participation de la Lybie, un des majeurs producteurs de gaz et pétrole, dans ce réseau régional et le possible impact dans l'éventualité d'une crise doit être pris en compte. Les capacités des organisations régionales et internationales, comme le REMPEC, de prévenir et répondre aux crises doivent sans aucun doute être renforcées et des exercices de simulation doivent être effectués régulièrement. La formation des opérateurs nationaux est aussi très importante. Les parlementaires peuvent donner des possibilités pour sensibiliser l'opinion publique. L'organisation des auditions parlementaires à ce sujet au niveau national peut se démontrer très utile.

Aujourd'hui, avec les vagues de soulèvements politiques dans la région et dans les pays producteurs de pétrole, et en particulier avec l'action militaire contre la Lybie, les inquiétudes pour la sécurité sur les sites d'exploitation de pétrole se sont accrues. Le contrôle des installations de pétrole et de gaz est devenu essentiel pour la bataille politique pour le contrôle du pays. Avec cette menace supplémentaire, il est donc encore plus nécessaire d'assurer que toutes précautions soient prises pour éviter qu'une catastrophe comme l'accident de la Deepwater Horizon en 2010 se produise dans la région Méditerranée.

Annexe I : Plateformes pétrolières en Méditerranée (Rigzone, 12 avril 2011)

Région : Méditerranée

Nom plateforme	Manager	Type plateforme	Pays	Statut actuel
Atwood Aurora	Atwood Oceanics	Jackup	Egypte	forant
Atwood Southern Cross	Atwood Oceanics	Semisub	Malte	Cold Stacked
Labin	Crosco Integrated	Jackup	Italie	Drilling
Zagreb 1	Crosco Integrated	Semisub	Libye	Ready Stacked
Ocean Endeavor	Diamond Offshore	Semisub	Egypte	Drilling
Ocean King	Diamond Offshore	Jackup	Croatte	Ready Stacked
Senusret	Egypttan Drilling	Jackup	Egypte	Drilling
ENSCO 105	ENSCO	Jackup	Tunisie	Ready Stacked
ENSCO 85	ENSCO	Jackup	Tunisie	Drilling
GSP Saturn	GSP	Jackup	Grèce	Drilling
HAKURYU-10	Japan Drilling	Jackup	Espagne	Drilling
Bouri DP-3	KCA Deutag	Plattorm Rig	Libye	Workover
Bouri DP-4A	KCA Deutag	Plattorm Rig	Libye	Workover
Bouri DP-4B	KCA Deutag	Plattorm Rig	Libye	Workover
KS MedStar-1	KS Energy Services Ltd.	Jackup	Egypte	Drilling
Super Sundowner XIII	Nabors Offshore	Plattorm Rig	Italie	Workover
Energy Exerter	Northern Offshore Ltd	Jackup	Malte	Cold Stacked
Pride North America	Pride Internattonal	Semisub	Israel	Drilling
Perro Negro 8	Saipem	Jackup	Italie	Drilling

Scarabeo 4	Saipem	Semisub	Egypte	Drilling
Scarabeo 6	Saipem	Semisub	Egypte	Modificatton
D R Stewart	Transocean Ltd.	Jackup	Croatte	Cold Stacked
George H Galloway	Transocean Ltd.	Jackup	Croatte	Cold Stacked
GSF Adriattc X	Transocean Ltd.	Jackup	Egypte	Ready Stacked
GSF Constellatton II	Transocean Ltd.	Jackup	Egypte	Drilling
GSF Key Manhattan	Transocean Ltd.	Jackup	Italie	Drilling
GSF Rig 124	Transocean Ltd.	Jackup	Egypte	Ready Stacked
Sedco Express	Transocean Ltd.	Semisub	Israel	Drilling

Annexe II :

INCIDENTS CAUSING OR LIKELY TO CAUSE POLLUTION OF THE MEDITERRANEAN SEA BY OIL (recorded by REMPEC 1977 - 2000)

YEAR	TOTAL NUMBER OF REPORTED INCIDENTS	INCIDENTS THAT CAUSED OIL POLLUTION	INCIDENTS THAT DID NOT CAUSE AN OIL SPILL
1977*	4	4	-
1978*	6	4	2
1979*	5	5	-
1980*	7	6	1
1981	14	8	6
1982	7	2	5
1983	11	6	5
1984	7	5	2
1985	11	4	7
1986	8	3	5
1987	7	4	3
1988	8	4	4
1989	17	10	7
1990	9	7	2
1991	15	11	4
1992	15	11	4
1993	20	11	9
1994	20	8	12
1995	11	5	6
1996	24	8	16
1997	16	6	10
1998	16	8	8
1999	24	8	16
2000	29	8	21
TOTAL	311	156	155

* reporting during the period 1977 - 1980 was inconsistent and not complete. In most cases only actual spills were reported and not incidents "likely to cause" spills.



REMPEC